

Motion adoptée par le conseil de l’Ecole doctorale « Sciences humaines et société méditerranéennes » de l’Université de Toulon

Le 16 novembre 2020

Les membres du conseil de l’Ecole doctorale affichent leur soutien plein et entier aux motions adoptées par les différentes sections du Conseil National des Universités visant à dénoncer les graves conséquences que la loi de programmation de la recherche va engendrer sur le service public de l’enseignement supérieur.

L’expérimentation visant à autoriser le recrutement d’un enseignant-chercheur ne disposant pas de la qualification du CNU signe la disparition programmée de cette instance pourtant garante de l’égalité et de la qualité des recrutements à l’Université.

Par ailleurs, ce texte précarisera davantage les jeunes enseignants-chercheurs en autorisant plus largement le recours au recrutement par la voie du contrat, ce qui constitue une remise en cause du statut des enseignants-chercheurs. Loin de revaloriser les carrières, le texte contribue en réalité à leur délitement.

Conscient que l’avenir des doctorantes et doctorants sera fortement impacté par ce texte, le conseil de l’Ecole doctorale « Sciences humaines et société méditerranéennes » tient à affirmer publiquement son plus vif désaccord avec les articles 3 bis et 6 du projet de loi tel qu’il a été élaboré par la commission mixte paritaire.